



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NICE EST-OUEST-MENTON
SAID NICE EST-OUEST-MENTON
22 RUE JOSEPH CADEI
06172 NICE CEDEX 2

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 15 07 022 224 442
Déclarant 2 (C) : 17 46 123 611 330
Référence de l'avis : 24 06 A234508 97
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :
CHEZ MADAME NOVELLI
33 RUE GEORGES VILLE
06300 NICE
Numéro FIP : 060 27 35 3299307789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024
Identifiant service : 06013

GUERINI JEAN FRANCOIS
OU NOVELLI CHRISTINE JACQUELINE
CHEZ MADAME NOVELLI
33 RUE GEORGES VILLE
06300 NICE

Somme qui vous est remboursée

1 657,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024 sur le compte bancaire suivant :
FR76 1910 6006 690X XXXX XXX1 231
Identifiant de la banque : AGRIFRPP891
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP NICE EST-OUEST-MENTON
SAID NICE EST-OUEST-MENTON
22 RUE JOSEPH CADEI
CS 63151
06172 NICE CEDEX 2

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 41 996
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Déclarant 1 - Nom de naissance : GUERINI
Déclarant 2 - Nom de naissance : NOVELLI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTICE EXCLUSIVE		RÉSIDENTICE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				2,00

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Détail des revenus				
Salaires.....		21100		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 2110		
Pensions, retraites, rentes.....	24723			
Abattement spécial de 10%.....	- 2472			
Salaires, pensions, rentes nets.....	22251	18990		41241
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			292	
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				0
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....	6452	Retenue	6452	
Revenu brut global.....				41241
CSG déductible.....				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰		Montant déclaré	Montant retenu	
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...		6000	6000	
Total des charges déduites ¹¹				- 6000
Revenu imposable.....				35241
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	59
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1392
Décote.....				- 814
Impôt avant réductions d'impôt.....				578
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Dons : personnes en difficulté.....	120	120	90	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 90
Impôt proportionnel.....				+ 8
Impôt total avant crédits d'impôt.....			496	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	58		58	- 58
Trop versé prélèvement libératoire.....			484	- 484
Cotisations syndicales.....	50		50	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 33

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	-	79
---	---	----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :	-	79
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :	-	1650
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+	72

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....	-	1657
---	---	------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	1657
--	------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	41996
--	-------

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires	6696
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	722
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	292

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....	Déclar. 2	16394
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	4114	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+	4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+	4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	=	16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023
les revenus déclarés de votre foyer fiscal.